



Compte rendu du CTPL du 22 septembre 2009.

(Quand la DGFIP s'assoit sur les règles de fonctionnement des organisations paritaires)

A l'ordre du jour de ce CTPL :

- ① **Création du service unifié « fiscalité directe locale » à la trésorerie générale.**
- ② **Présentation du plan de continuité d'activité des services déconcentrés de la DGFIP des hautes Pyrénées en cas de pandémie grippale.**
- ③ **Examen des modifications des horaires d'ouverture des trésoreries de Saint Laurent de Neste et de Lannemezan.**

A noter que la filière fiscale organisait à la même heure un CTPD sur les mêmes points à l'exception bien entendu des changements d'horaire de trésoreries.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, la CGT est revenu sur le déroulement de la dernière « convention » des cadres A des impôts et du trésor le 18 septembre dernier à Sainte marie de Campan.

En effet, lors de cette réunion, la Direction avait exposé en des termes que l'on peut qualifier de définitifs les conditions de mise en place des SIP à Tarbes, Lourdes et Lannemezan (notamment sur les questions de transfert de personnel) alors même que le CTP extraordinaire du 30 juin dernier, réuni à l'initiative des organisations syndicales, avait mis en lumière nombre d'interrogations sur le sujet (y compris au sein de la direction de la filière fiscale).

La CGT a dénoncé une pratique visant à court-circuiter les organismes paritaires et a demandé à la direction de mettre fin à ce type de pratiques.

Par ailleurs, la CGT a dénoncé le fait que les représentants des personnels ne soient pas associés aux ateliers thématiques organisés par la Direction sur la mise en place des SIP.

Un premier atelier portant sur le SIP de Tarbes, piloté par M.Sarda pour la filière gestion publique et M. Daréous pour la filière fiscale, se réunira le 24 septembre 2009. Cet atelier devrait compter sur 5 agents « volontaires » de la filière fiscale et un nombre, sans doute équivalent, d'agents de la filière gestion publique (issus de la trésorerie de Tarbes Impôt). .

La CGT s'est étonnée d'une attitude directionnelle qui ne cesse d'afficher son sens du dialogue social, qui en appelle au volontariat des agents pour participer à tel ou tel groupe et qui refuse l'entrée des ateliers aux agents qui ont apparemment le mauvais goût de porter l'étiquette **REPRESENTANTS DU PERSONNEL**.

Nous avons rappelé que ces représentants interdits d'ateliers sont également des agents du réseau, qu'ils ont été élus ou nommés à l'issue d'élections professionnelles ayant enregistré un taux de participation des agents de 98 % et qu'ils sont donc parfaitement légitimes pour être associés à ces ateliers.

Même si la Direction nous promet des points d'étape sur les travaux des ateliers, son attitude en dit long sur une conception du dialogue social purement formel qui cantonnerait le CTP à un rôle d'enregistrement de la parole directionnelle.

Il va sans dire que la CGT n'acceptera pas de telles pratiques et qu'elle mettra tout en œuvre pour défendre l'intérêt des agents et du service public fiscal.

En second lieu nous avons demandé la transmission du PV administratif de la réunion exceptionnelle des CTP départementaux du 30 juin dernier. La Direction nous a indiqué qu'elle allait le faire.... rapidement.

① Création du service unifié « fiscalité directe locale » à la trésorerie générale :

Préfiguré initialement dans trois départements, la DGFIP a décidé de généraliser en 2009 la fusion des services SDFDL (service de direction de la fiscalité directe locale) de la filière fiscale et des Pôles de Fiscalité Directe Locale (PFDL) de la trésorerie générale.

Cette opération se concrétise dans notre département au 1^{er} octobre 2009 par l'arrivée d'un inspecteur de la filière fiscale à la trésorerie générale (M. Jacques Lahoille).

Cette incorporation se traduit par la constitution d'un Service fiscalité Directe Locale au sein du PFDL installé à la TG.

Après la mise en place de la Direction Départementale des Finances Publiques le SDFDL sera intégré au pôle gestion publique.

Pour autant, les règles de gestion administrative de l'agent transféré restent celles de la filière fiscale jusqu'à unification des statuts.

La CGT a tout d'abord souligné que les documents relatifs à cette opération (dont vous trouverez une copie sur le site CGT Trésor/ Impôts 65 <http://www.tresor.cgt.fr/65/>) n'ont été diffusés que le jour même de la réunion. On est bien loin des délais de transmission recommandés par la charte du dialogue social (10 jours avant la réunion).

Nous avons ensuite interrogé la Direction sur le « dimensionnement » exact du service créé.

En effet, si du côté fiscal les choses sont apparemment claires (1 Equivalent Temps plein de catégorie A), c'est loin d'être le cas du côté gestion publique.

Selon les indications de la Direction l'équivalent temps plein côté gestion publique serait de ½ poste cadre A et ½ poste cadre C (à titre indicatif

l'ORE 2008 ne recensait pas pour la TG de poste de catégorie C au niveau du PFDL). Nous avons donc demandé à ce qu'une évaluation exacte des missions et des conditions d'exercice soit réalisée afin qu'il ne subsiste pas d'ambiguïtés sur le nombre réel d'emplois concernés par cette mission.

La CGT a demandé si le service à venir avait vocation (ou non) à être dirigé par un cadre A+. Sur ce point la Direction a précisé que le service avait vocation à être dirigé par un cadre A.

La CGT a également demandé si, après l'intégration au pôle gestion publique, le poste issu de la filière fiscale serait ouvert aux demandes de mutation émanant des 2 filières où s'il resterait réservé temporairement à la filière fiscale. Aucune réponse n'a pu être apportée à ce sujet.

Compte tenu des nombreux points d'interrogation qui subsistent sur le dimensionnement du pôle et sa configuration exacte, la CGT aurait souhaité que ce point de l'ordre du jour soit soumis au vote. Auquel cas elle n'aurait pu approuver en l'état le projet présenté compte tenu des insuffisances et incertitudes signalées.

La Direction a fait savoir qu'aucun vote n'était demandé et qu'il s'agissait d'une simple information des représentants du personnel.

Cette attitude est particulièrement étonnante puisque ce même point d'ordre du jour a fait par contre l'objet d'un vote lors du CTPD parallèle qui se tenait à la DSF.

A l'évidence les pratiques de nos directions ne sont pas encore trèsfusionnelles.

② Présentation du plan de continuité d'activité des services déconcentrés de la DGFIP des hautes Pyrénées en cas de pandémie grippale.

D'entrée la Direction nous a fait savoir que la DGFIP n'avait pas souhaité que le Plan de Continuité soit transmis aux représentants du personnel et qu'une simple présentation verbale pour le volet gestion publique serait réalisée. Elle a précisé que la présentation serait également verbale au niveau de la filière fiscale.

Pour la CGT cette attitude est inacceptable.

En effet, l'un des rôles principaux des représentants du personnel en CTPL est bien entendu d'informer l'ensemble des personnels du contenu des débats et des décisions du Comité.

Les textes qui réglementent l'activité des CTPL, tout comme la Charte du dialogue social prévoient

expressément que les documents de travail soient remis aux organisations syndicales.

Dans le cas présent la transmission des documents écrits s'avère particulièrement nécessaire puisque le plan est présenté sous forme de tableaux qu'il est matériellement impossible de retranscrire, d'autant plus qu'ils ont fait l'objet de compléments d'information en séance.

La CGT a fait savoir qu'elle prenait cette attitude de la DGFIP comme une mesure de défiance à l'égard des représentants du personnel et qu'elle ne reposait sur aucun cadre réglementaire.

En somme, la Direction s'exécute devant un simple message électronique de M.Parini et ne respecte pas les textes réglementaires qu'elle se doit d'appliquer.

La Direction a alors indiqué que ce plan était transitoire et qu'elle était en attente d'une circulaire DGFIP qui préciserait les conditions de mise en place du plan à la DGFIP ainsi que conditions de sa communication aux organisations syndicales en CTPL.

La CGT a demandé la réunion d'un nouveau CTPL dans des conditions NORMALES (avec transmission des documents de travail) dès la parution de la circulaire DGFIP.

En effet, et sans pour autant sombrer dans la psychose ambiante qu'entretient le gouvernement, la CGT est consciente que les conséquences pour les personnels de la mise en place du plan sont loin d'être négligeables et qu'elles méritent une discussion organisée sur des bases SERIEUSES.

La Direction a fait savoir qu'un nouveau CTPL serait réuni dès la parution de la circulaire.

Sans entrer dans les détails (car vous avez bien compris que cela nous est matériellement impossible) il nous a été précisé que le plan pandémie grippale était actuellement dans sa phase 5A.

Un organigramme Tg a été établi désignant par structures prioritaires un correspondant et d'un suppléant. Il en sera fait de même au niveau des trésoreries.

La phase 5 A correspond à une phase d'extension de la maladie non endogène.

➤ En phase 5 B (extension de la maladie en France) **80 personnes considérées comme étant directement en contact avec le public devront porter des masques.**

Le nombre de 80 ne résulte pas d'une évaluation effectuée localement mais d'une décision de la DGFIP au niveau central.

Notre département est officiellement doté d'un stock de **8 550 masques, mais compte tenu d'une dotation supplémentaire interministérielle ce sont environ 15 000 masques qui seront à disposition des services de la DGFIP.**

➤ En phase 6 de la pandémie (la dernière), **40 agents de la DGFIP seront chargés d'assurer la continuité du service public.**

Un certain nombre de missions prioritaires ont été définies (paiement de la dépense, comptabilité Etat, Informatique, ressources humaines)

La définition de missions prioritaires conduit à la définition en TG de services prioritaires :

cellule informatique, compta dépense pour certaines opérations, recouvrement (définition de seuils), CEPL pour le soutien aux postes comptables, études économiques pour la mission de soutien aux entreprises, FDL, Ressources humaines.

Au niveau des trésoreries, 7 ont été définies comme étant prioritaires et dont l'activité devra être maintenue même en phase 6 :

- Tarbes Municipale,
- Tarbes Impôt,
- Bagnères de Bigorre,
- Lourdes,
- Tarbes Adour Echez,
- Lannemezan hospitalière,
- Paierie départementale.

Des mesures d'ordre préventif ont également été présentées :

➤ Si un cas de grippe A est avéré cela donnera lieu à une désinfection de l'environnement direct de travail par une entreprise spécialisée (Véolia et Triangle).

➤ Une commande de poubelles hermétiques pour tous les postes et services a été lancée sur des crédits du CHS.

➤ Une commande de solutions hydro-alcooliques est également en cours.

➤ Les Personnes dites particulièrement vulnérables (femmes enceintes, personnes souffrant de certaines pathologies) ne devront pas exercer d'activités qui les soumettraient à un contact direct avec le public et ce dès la phase 5B.

Cette présentation n'est pas exhaustive, loin de là (et on a déjà dit pourquoi).

Pourtant de nombreuses questions se posent d'ores et déjà :

Les transmissions de données personnelles (tél, portable perso, adresse électronique personnelle) des agents :

La CGT a rappelé à ce sujet que la CNIL préconisait que cela se fasse sur la base du volontariat.

Le télétravail évoqué dans la circulaire de M Woerth du 26/08/2009 sera -t-il mis en place à la DGFIP ?

Apparemment non, mais cela reste à préciser.

La gestion des autorisations d'absence pour motif d'enfants malades ou contraints de rester au domicile sera-t-elle assouplie pour

permettre de les porter au-delà des 12 jours statutaires actuels ?

La CGT en a d'ores et déjà fait la demande.

Précisons qu'en phase 6, les agents contraints de rester chez eux le seront sur autorisation d'absence et non sur leur contingent de congés ou de jours ARTT.

Quelles seront les dispositions pour les reports de congés en 2010 ?

Quelles dispositions concernant la mise en cause personnelle des comptables alors que les contrôles seront allégés notamment en phase 6 ?

Dans quelles conditions seront recensées les Personnes dites à risque ?

Dans notre département il n'y aura plus de médecin de prévention à compter du 1^{er} octobre alors que c'est normalement lui qui doit assurer ce recensement.

Le recours aux heures supplémentaires pour les personnels restant en poste serait possible dans des proportions qui

dérogeraient aux limites fixées par le droit du travail et l'Union Européenne (48 heures hebdomadaires) sans que les conditions d'indemnisation de ces heures soient particulièrement précises (des textes doivent être modifiés pour que le contingent mensuel indemnisable de 25 heures puisse être dépassé).

Sur ce point la CGT a indiqué qu'elle serait hostile à toute mesure de flexibilisation du travail à outrance.

Comme on peut le constater bien des questions restent en suspens et beaucoup n'ont sans doute pas été évoquées.

Nous espérons être en mesure de vous apporter tous les compléments d'information à la suite de la prochaine réunion du CTPL qui a d'ores et déjà été acté par la Direction.

N'hésitez pas à consulter le dossier complet spécial Pandémie disponible sur le site CGT Trésor/impôts 65 : <http://www.tresor.cgt.fr/65/> et à nous faire part de vos questions ou préoccupations.

③ Examen des modifications des horaires d'ouverture des trésoreries de Saint Laurent de Neste et de Lannemezan.

Le CTPL devait se prononcer sur les réductions d'ouverture d'horaires au public des trésoreries de Saint Laurent de Neste et Lannemezan.

● La trésorerie de saint Laurent de Neste a notamment motivé sa demande par « **une situation de sous effectif chronique rendant son fonctionnement courant de plus en plus délicat** ».

Chef de poste et agent ne peuvent dans cette situation que proposer une réduction des horaires d'ouverture au public de 2 H 30 par semaine.

La CGT a interpellé la direction sur cette situation caractéristique d'une pénurie d'emplois conduisant à un service public au rabais.

La Direction est resté muette et impassible, prouvant s'il en était encore besoin que les beaux discours promotionnels sur la qualité du service

public ne sont rien d'autre que..... des beaux discours.

A n'en pas douter s'il existe des préoccupations pour la Haute Fonction publique elles ont sans doute pour nom RENTABILITE RESTRUCTURATION ET CARRIERE, le service à l'usager disparaissant chaque jour un peu plus du lexique directionnel.

Bien que conscients des difficultés des personnels de Saint Laurent de Neste, **les représentants CGT ont voté CONTRE. FO a voté POUR.**

● La réduction d'horaires d'ouverture au public à la trésorerie de Lannemezan se chiffre également à 2 H 30 par semaine.

Vote des représentants : **Abstention de la CGT, vote favorable de FO.**

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...

Nom prénom :

Adresse administrative :

eMail :

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:

Signature, 

Coupon à renvoyer à Encarnita Cerrillo (trésorerie de Tarbes municipale)

Retrouvez les informations syndicales sur le site CGT 65, accès par Magellan, site départemental 65, rubrique vie pratique, syndicat; ou à l'adresse suivante : <http://www.tresor.cgt.fr/65/>